

COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 AOÛT 2019 - 18 h 00

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Laurence VIGNAL, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, André BARNOUIN, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

Absents excusés ayant donné procuration : Manon YTIER à Cédric IMBERT, Jean-Christophe DIANOUX à André BARNOUIN.

Absents excusés : Michel FARE, Olivier GIRARD, Julien VERA.

Secrétaire de séance : Danielle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 00

Une minute de silence est observée en mémoire à monsieur Jean-Mathieu MICHEL, maire de SIGNES (Var), décédé dans l'exercice de ses fonctions.

Lecture du compte rendu du 20 juin 2019

Ordre du jour :

➤ **Avenant 5 – Lot 1 Gros œuvre travaux immeuble avenue de Verdun** :

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a eu une erreur sur le montant total du marché gros œuvre dans l'avenant n°2 de - 2 540.00 € HT.

Il précise que l'option 2 de raccordement de l'éclairage public a été choisie pour un montant de 780.00 € HT.

Le montant des travaux est donc baissé de 2 112.00 €.

Accepté à l'unanimité

➤ **Extension du périmètre du RAO** : adhésion de la commune de Clansayes + transfert de la compétence eau potable du SIE de la Baume de Transit- Solérieux. Les statuts doivent être modifiés afin. Le syndicat Rhône Aygues Ouvèze passe ainsi de 37 communes à 40 communes.

Accepté à l'unanimité

➤ **Charte du parc naturel régional du Mont Ventoux** : décision à prendre avant fin novembre 2019. Les conseillers municipaux souhaitent la visite d'un intervenant avant de se prononcer. Contact va être pris dans ce sens afin d'obtenir plus amples précisions.

➤ **Tarifs cantine depuis la rentrée 2016-2017** :

- 2.50 € le repas pour les enfants mangeant au trimestre
- 2.80 € le repas pour les enfants prenant leur repas occasionnellement
- 3.20 € le repas pour les adultes

Les comptes de la cantine étant en équilibre, les tarifs restent inchangés pour l'année 2019-2020.

➤ **Tarifs garderie depuis la rentrée 2009-2010 :**

- QF < 1196 € : Prix du ticket : matin : 0,75 € ; soir : 1,30 €
- QF > 1196 € / Prix du ticket : matin : 0,80 € ; soir : 1,60 €

La garderie périscolaire est avant tout un service rendu aux familles. Le conseil municipal ne souhaite donc pas modifier les tarifs.

➤ **Bilan financier immeuble café de la poste :**

Coût total des travaux : **517 134.33 € HT**

Subventions obtenues : **281 512.77 €**

Coût pour la commune : 235 621.56 € HT

Questions diverses :

✓ Location appartements : demande d'un jeune pour le T2 du 1^{er} étage : il doit emménager pour le 10 septembre.

✓ Vente immeuble ancienne poste : suite au dernier conseil municipal, monsieur Gaël ALLIBERT a fait une contre-proposition à 150 000 € pour une acquisition en janvier/février 2020.

Aucune autre demande n'ayant été reçue à ce jour, et monsieur ALLIBERT étant locataire de l'immeuble depuis de nombreuses années, les membres du conseil municipal acceptent sa proposition et demandent la signature d'un compromis à 150 000 € pour une vente effective au 1^{er} trimestre 2020.

✓ Demands d'urbanisme :

PC de monsieur Michel FARE pour la surélévation d'un bâtiment agricole ;

DP de monsieur et madame Patrick SIMMILLON pour une piscine

✓ Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal d'un problème de remontée d'eau dans un terrain appartenant à monsieur André IMBERT situé non loin de la nouvelle station d'épuration. Cette eau est celle de la source alimentant la Grande Fontaine. Le tuyau serait peut-être bouché ou crevé. Ces désordres sont apparus suite à la construction d'une piscine et des travaux sur une maison voisine.

✓ Refus compteurs LINKY : 5 ou 6 courriers de refus ont été reçus au secrétariat demandant une délibération du conseil municipal interdisant l'élimination des compteurs existants ainsi qu'un arrêté du maire fixant un règlement de la procédure à suivre pour l'installation.

Les membres du conseil municipal ainsi que le maire décident de répondre à ces administrés. Monsieur le maire précise en outre que le déploiement est quasiment terminé à ce jour sur la commune.

Départ de madame Roselyne ARLAUD

✓ Lecture des recommandations faites par la médecine du travail suite au contrôle effectué dans les locaux communaux sur la santé et la sécurité au travail en date du 4 juillet 2019.

✓ Avis de décès de madame MEIER.

✓ Monsieur le maire informe les membres présents du courrier qu'il a fait à l'USAP (club de football) leur rappelant l'interdiction de déverser les huiles de friture dans le pluvial après les manifestations.

- ✓ Les travaux de remplacement des conduites d'eau sur le chemin du Jas débiteront après les vendanges. Il y aurait actuellement des pertes de l'ordre de 4.3 m³ / km / jour.
- ✓ Un devis de remplacement de la porte des vestiaires du stade a été demandé. Il s'élève à un montant de 1 134.72 € TTC. D'autres devis vont être demandés.
Il manque de bénévoles à l'association USAP.
- ✓ Monsieur Jean-Louis AUTRAN fait part de manquements au niveau du centre social et culturel : il va falloir faire l'état des lieux après locations plus attentivement.
Il serait également bon de se pencher sur le problème du stationnement devant la porte du centre social.
Le problème de stationnement est assez général et récurrent dans la commune : des véhicules sont également régulièrement garés devant le garage communal où sont stockées les tables et les chaises - sous le panneau stationnement interdit.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 04